

Qualification OPQIBI 0701 révisée

Version finale de la qualification OPQIBI 0701 Etudes de la biodiversité et des écosystèmes révisée.

Participants

Khaled AL FAKIR – SYNTEC	Alexandre CLUCHIER – ECO-MED / UPGÉ
Jean-François ASMODÉ – O.G.E. / UPGÉ	Fabrice FREBOURG – UNPG
Pierre AUDIFFREN – CINOV TEN / OPQIBI	Blanche GOMEZ – AFIE
Véronique BOBE-LELOUP – Ecosphère / UPGÉ / AFIE	Didier GROSDÉMANGE – Gaia TB / CINOV-TEN
Renald BOULNOIS – SYNTEC / UPGÉ	Stéphane MOUCHOT – OPQIBI
Frédéric BRUYERE – ECO Stratégie / UPGÉ / CINOV TEN	Thomas REDOULEZ – UPGÉ
Audrey CHAMPION – UNPG	Léa TORDERA – UPGÉ

Version finale de la qualification 0701 révisée

Titre de la qualification

Etude de la biodiversité et des écosystèmes (dans le cadre d'une procédure réglementaire).

Définition de la qualification

Réalisation d'études mettant en œuvre une expertise de la biodiversité et des écosystèmes dans le cadre d'une procédure réglementaire.

La prestation comprend :

- l'état initial : inventaires faune, flore, habitats, évaluation des enjeux ;
- l'évaluation des impacts ;
- et la définition des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation des impacts.

Moyens humains

Posséder en propre les compétences suivantes, développées dans le cadre de procédures réglementaires :

- **Ecologue**

Formation de niveau bac+5 en écologie et

3 ans d'expérience professionnelle en réalisation d'études de la biodiversité et des écosystèmes.

ou

Formation d'au moins 2 ans en écologie et

5 ans d'expérience professionnelle en réalisation d'études de la biodiversité et des écosystèmes.

ou

Pas de formation initiale en écologie mais

10 ans d'expérience professionnelle en réalisation d'études de la biodiversité et des écosystèmes.

- **Faune, flore, habitats**

3 ans d'expérience professionnelle avec pratique de terrain : identification des taxons et milieux, évaluation des enjeux en lien avec l'écologie des espèces.

Moyens matériels

Produire la liste des moyens employés pour la réalisation de la prestation.

Références

Trois références [achevées portant sur l'ensemble de la prestation réalisées dans le cadre de procédures réglementaires] sont à présenter à la fois lors de la première demande puis lors du renouvellement de la qualification (tous les quatre ans).

Pour chaque référence, joindre un cahier des charges décrivant spécifiquement les actions réalisées ou, à défaut, une proposition méthodologique décrivant spécifiquement les actions réalisées.

Pour au moins une des références, joindre un rapport ou extrait de rapport correspondant à la prestation réalisée.